

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 05

Date de transmission

en préfecture :

26 MAI 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Opération Accueil Collectif des Mineurs du mois de juillet 2025

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du partenariat établi avec l'association « **Les maternelles habissoises** » pour l'animation durant les périodes périscolaires et extra-scolaires, la commune de Vieux-Habitants participera à la mise en œuvre d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intitulé « **Vakans an l'ari la, 5^{ème} édition** ».

Cet accueil collectif concerne les enfants âgés de **3 – 5 ans et 6 - 17 ans**.

Il se déroulera du **07 au 31 juillet 2025 à l'école du Bourg**.

Outre la mise à disposition de l'école du Bourg, la collectivité prendra en charge les frais de repas du midi estimés à **5 000,00 €** et versera une subvention de **8 500,00 Euros**.

Le coût global de cette opération pour un effectif de 100 enfants, est estimé à **62 500 €**.

Monsieur le Maire termine en demandant à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal

Où l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : De valider le projet ALSH « **vakans an lari la : 5^{ème} édition** » annexé et porté par l'association « Les Maternelles Habissoises » en partenariat avec la collectivité.

Article 2 : D'approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement tels que définis ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Animateurs	8 250,00 €	Participation des parents (490 x 100)	49 000,00 €
Direction et porteur du projet	2 000,00 €	Subvention Mairie (repas)	5 000,00 €
Sorties	14 500,00 €	Subvention Mairie (numéraire)	8 500,00 €
Transport en bus	9 000,00 €		
Repas	5 000,00 €		
Eau	500,00 €		
Goûters	1 050,00 €		
Intervenants	2 000,00 €		
Divers	1 000,00 €		
Mini séjour	19 200,00 €		
TOTAL	62 500,00 €	TOTAL	62 500,00 €

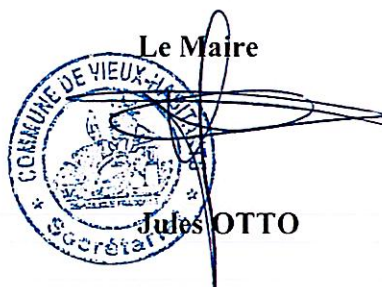
Article 3 : D'imputer la participation communale sur le Budget Primitif 2025.

Article 4 : De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable Publique et à la Présidente de l'association « *les maternelles habissoises* »

Pour expédition conforme

Le Maire



Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **26 MAI 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ALSH LES MATERNELLES HABISSOISES

Tél : 0690654562

Accueils de Loisirs 3- 5 ans 6-17 ans

3

**VAKANS
AN LARI LA
5 -ème édition**

PORTEUR DE PROJET /GOMBAULD YANNICK

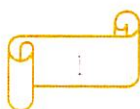


Ecole du BOURG -VIEUX-HABITANTS

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

I – PRESENTATION	
1.1 – l'environnement.....	
1.2 – Les locaux.....	
1.3 – Le séjour	
1.4 – L'équipe.....	
1.5 – Les enfants.....	
1.6 – Le Projet éducatif.....	
1.7 – Le constat.....	
2.1 – Les objectifs de la structure	
2.2 – Les objectifs pédagogiques.....	
III - METHODE DE FONCTIONNEMENT	
3.1 La vie quotidienne	
3.1.1 L'accueil du matin et le départ en fin de journée	
3.1.2 Les repas.....	
3.1.3 L'hygiène corporelle	
3.1.4 L'hygiène vestimentaire	
3.1.5 La santé	
3.1.7 Les moyens mobilisés	
3.2 – Rythme de vie	
IV – L'ORGANISATION DE L'EQUIPE	
4.1 Rôles et fonctions	
4.2 – Organisations des temps d'échanges, de concertations, de préparation, d'évaluation, hors la présence des enfants	
4.3 – Les modalités d'évaluations	
V – L'ORGANISATION ADMISTRATIVE ET FINANCIERE	
5.1 – Organisation prévue	
5.2 – Budget prévisionnel.....	



I – PRESENTATION

1.1 – L'ENVIRONNEMENT

La Guadeloupe est un joli papillon composé de 32 communes. L'accueil de loisir est situé dans la ville de VIEUX-HABITANTS, capital du café avec ces sites incontournables (VANIBEL, la GRIVELIERE, musée café CHAULET) ces cascades (paradis-OFran...)

La ville de Vieux-Habitants est une commune très rurale.

Cette ville à une forte vocation touristique.

Cette année nous allons réaliser la cinquième édition d'un concept penser pendant le COVID « VAKANS AN LARI-LA ».

La petite nouveauté de cette édition, « VAKANS -AN -LA-RI-LÀ » se déroulera à l'école du Bourg, dans les parties extérieur, l'idée est de toujours rester à l'extérieur sans utiliser les salles.

Ce changement a été décidé, motif : La pluie, le Temps, En 2024 trop de pluie, d'où la décision de conduire cette cinquième édition au sein de l'école du Bourg .

1.2 – LES LOCAUX

Implantation : Ecole du Bourg 97125 VIEUX-HABITANTS

Descriptif des lieux :

- Les espaces extérieurs, qui feront office d'espace de vie, aménagé pour la circonstance. (Les préaux)
- Des salles qui feront office d'infirmerie, lieu de stockage et de bureau.
- Les toilettes maternelle et élémentaire.
- Un réfectoire pour la prise des repas.
- Un dortoir pour les temps calme .
- Un espace « hygiène pour la vaisselle »
- Une cour pour les différentes activités

1.3 – Le séjour

Il aura lieu du lundi 07 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025.

Du lundi au vendredi de 7h30 – 17h.30

Lors des sorties les horaires seront différents.

1.4 - L'EQUIPE

- **1 DIRECTRICE BPJEPS LTP (GOMBAULD YANNICK)**

6 ANIMATEURS QUALIFIES BAFA/CAP PETITE ENFANCE /MENTION
COMPLEMENTAIRE ANIMATION (en cours de recrutement)

- 1 NON QUALIFIES
- 4 STAGIAIRES BAFA

1.5 – LES ENFANTS

Public accueilli :

Enfants, jeunes **de 3– 17 ans.**

OBJECTIF :

Effectif prévisionnel : 100 enfants

1.6 – LE PROJET EDUCATIF

L'identité de notre mouvement repose sur trois piliers fondateurs

LOISIRS : avec le concours d'animateurs permanents et des bénévoles des activités éducatives, ludiques, diverses : artistiques, sportives, économiques, culturelles civiques et sociales...

EDUCATION : Pour les maternelles Habissoises, la notion d'éducation populaire est ouverte à tous : de l'individu isolé au groupe. Elle assure la formation d'animation d'animateur et des adhérents, l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes tout en favorisant l'épanouissement individuel.

CITOYENNETE : Nous offrons à la population, aux enfants, aux jeunes ainsi qu'aux adultes la possibilité de se cultiver, de s'instruire et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables au sein d'une communauté vivante.

I. Principes

L'éducation à la citoyenneté repose sur le partage de savoir-faire et des savoirs-être. La nécessité de défendre les générations futures développe les principes humanistes de notre projet : l'équité sociale, la lutte contre la discrimination, la solidarité et le respect, le lien parent-enfant et l'autonomie de l'enfant.

Le développement durable constitue également, dans toutes ses composantes économiques

sociales et environnementales, un socle de notre projet.

Notre finalité est de favoriser l'épanouissement des enfants ainsi que leur autonomie, et leur faire découvrir leur environnement proche et lointain.

- Favorisant le vivre-ensemble et la coopération de nos acteurs
- Permettant aux enfants, aux jeunes de développer des compétences propices à l'exercice d'une véritable citoyenneté.
- Favorisant l'exercice de la prise de la parole en public, la pratique de l'écrit, leur apportant les moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent.
- Favorisant la découverte des territoires guadeloupéen

II. Nos objectifs :

Développer le sens de l'intérêt collectif en répondant aux besoins de chacun, de s'exprimer, de participer, de s'impliquer et de s'engager.

Concrétiser nos objectifs éducatifs en passant par un travail collectif fait dans le respect et la prise en compte individuelle des membres et de tout un chacun

L'évolution de la société nous amène à affirmer avec forces les trois piliers fondateurs de l'identité de notre mouvement qui donnent son sens à la dénomination de **Loisirs, Éducation et Citoyenneté**.

III. Publics

Enfants et jeunes ont tous leur place au sein de la structure sans distinction de race d'origine sociale, culturelle ou ethnique.

Une place prépondérante sera accordée à l'enfant, au jeune et à tout autre public porteur de handicap dans toutes les activités qui seront mises en place.

1.7 – Le constat

Sur le territoire de l'archipel Guadeloupéen bon nombre de jeunes sont demandeurs d'activités physique, loisirs et culinaires, bon nombre d'entre eux ne connaissent pas leur territoire, et ceux d'ailleurs.

Par ailleurs, ils expriment l'envie d'explorer d'autres horizons par la découverte des îles avoisinantes et des communes avoisinantes.

Notre expérience d'animateurs sociaux culturels, nous a permis de constater que, hors temps scolaire, les enfants sont désireux de pratiquer plus d'activités et plus de sorties.

Forts de ce constat, nous leur proposons de conforter l'engouement des jeunes par les pratiques sportives et artistique par le biais d'activités ludiques et éducatives, de leur faire connaître le territoire de la GUADELOUPE.

Ce projet contribuera au bien-être et à la socialisation du jeune tout en favorisant le vivre-ensemble en étant acteur de ses loisirs.

II – LES OBJECTIFS

2.1 – Les objectifs de la structure

- Prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsable d'une communauté vivante.
- Permettre aux enfants, aux jeunes d'être autonome.
- Permettre aux enfants et aux adultes qui la fréquente s'instruire, se cultiver, de s'épanouir.
- Favoriser l'éducation populaire pour tous par le biais de la mixité sociale et intergénérationnelle tout en travaillant en partenariat avec le public et le privé.

Elle s'est donnée pour mission de :

- Développer le vivre ensemble à travers chaque personne.
- Permettre aux jeunes de réussir pleinement leur vie citoyenne.
- Recréer le lien parents/enfants – Enfants/ enfants.

2.2 - Les objectifs pédagogiques

Objectifs généraux	Permettre à l'enfant aux jeunes t de découvrir son territoire (dans sa ville) et celle des alentours	
Objectifs opérationnels	• Découvrir les richesses de l'île • Participer à un mini-bivouac	
Actions	• Visites des différentes communes, découverte de différents sites, baignade (plages), rivières • Découverte des animaux • Journée à la Désirade • Journée à Marie-Galante. • Journée à Terre de haut.	
Outils	• Jeux, chasse aux trésors.... • Sorties • Ateliers culinaires, arts visuels, productions artistiques • Course d'orientation • Jeux de piste	
Critères d'évaluations	Capacité à proposer des activités Indicateurs : • Taux de participation • Nombre d'activités réalisées • Appréciation des sorties	

Amener l'enfant, le jeune à pratiquer des activités sportives de loisirs et culinaires	• Pratiquer des jeux et 'activités physique tout en valorisant le vivre-ensemble • Créer des différents menus qui leur permettra de favoriser l'autonomie	• Parcours sportifs • Inter sport • Création de plat	• Tournoi de sport collectif, activités physiques • Menus de l'ALSH en atelier 3 fois/semaine	Capacité des enfants à réaliser leur espace Capacité à participer aux tâches Indicateurs : • Nombre de coins réalisés • Taux de participation aux activités • Nombre d'activités sportives
--	--	--	--	--

III - METHODE DE FONCTIONNEMENT

3.1 La vie quotidienne

3.1.1 L'accueil du matin et le départ en fin de journée

L'arrivée et le départ des enfants

Les enfants arriveront à l'accueil propres et ayant déjà pris un petit déjeuner, sauf 1 fois par semaine ou nous prendrons le petit déjeuner tous ensemble.

Le parent devra s'assurer que son enfant soit bien rentré dans l'accueil.

Les parents récupéreront leurs enfants dans les mêmes conditions.

L'assistant sanitaire sera présent en cas de problème de santé signalé par les parents à l'arrivée.

Les animateurs chargés de l'accueil transmettront aux animateurs concernés les informations données par les parents.

Les horaires seront fixés comme suit :

- ❖ Lors des sorties : 6h30/ 7h30 pour l'accueil du matin
- ❖ Et lors des journées à l'accueil 7h 30 – 9h 00

Le départ échelonné s'effectuera de 16h 00 à 17h 00.

L'accueil

L'accueils sera différent chaque jour car nous ferons participer les enfants activement à la vie de l'accueil. Les enfants auront à disposition des jeux, sur la surveillance des animateurs jusqu'8h30 avant de commencer l'animation collectif du matin.

La directrice ainsi que les animateurs seront chargées du cahier de présence des enfants.

3.1.2 Les repas

Le planning alimentaire sera élaboré en collaboration avec la Caisse des Écoles de vieux-habitants.

Lors des journées thématiques ou des sorties pique – nique, les éventuelles modifications se feront en concertation avec cette structure.

Le repas sera servi à partir de 11 h 55 par l'équipe d'animation selon le planning et avec la participation des enfants.

Le goûter

Il sera pris de 15h30 à 16h 30 et sera parfois animé.

Nous utiliserons différents espaces pour cela. Le goûter du matin est fourni par les parents.

3.1.3 L'hygiène corporelle

Avant et après chaque repas et activité, les enfants se laveront les mains.

Nous aurons une intervention sur l'importance de l'hygiène des mains en début d'accueil pour sensibiliser les jeunes sur l'importance d'une bonne hygiène corporelle.

3.1.4 L'hygiène vestimentaire

Il sera demandé une tenue correcte pour les enfants.

Nous demanderons aux parents de munir leur enfant d'un tee-shirt de couleur **ORANGE**, **pour** les sorties.

De plus, en fonction de la sortie, il sera demandé un trousseau spécifique (des chaussures de marche, d'une casquette, d'une bouteille d'eau, de vêtement de rechange, de maillot de bain etc....)

L'animateur portera un t-shirt vert tout le long du séjour, un moyen plus simple pour reconnaître l'équipe d'encadrement.

3.1.5 La santé

Les soins seront effectués par l'assistant sanitaire.

Les parents devront fournir une prescription médicale et faire un pai pour les éventuels médicaments que l'enfant aura à prendre au déjeuner.

L'assistante sanitaire s'occupera aussi des petits bobos.

3.1.6 La relation avec les familles

Une transmission se fera le matin et le soir entre « parents/animateurs » afin d'avoir suffisamment d'information l'un et l'autre pour un bon déroulement de la journée du lendemain.

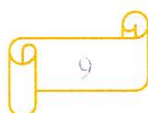
3.1.7 Les moyens mobilisés

1- Matériels :

- ❖ Matériels de bureaux
- ❖ Matériels sportifs
- ❖ Matériels de logistiques
- ❖ Matériels ménagers
- ❖ Matériels de cuisine
- ❖ Chapiteaux

- ❖ Extincteur
- ❖ Chaises
- ❖ Tables

2- Transport :



Tous nos déplacements extérieurs seront assurés par la société de transports :

❖ **TRANSPORT LOISEAU RB domicilié à Marigot Vieux-HABITANTS**

3- Financiers :

Voir budget prévisionnel.

3.2 – Rythme de vie

3-5 ans /6 - 12 ans/13-17ANS

07 h 00 – 08 h 30 : accueil (activité libre)

08 h 30 – 09 h 00 : Animation du matin

09 h 00 – 09 h 30 : Goûter + Hygiène (lavage des mains)

09 h 30 – 11 h 00 : Activités + rangement

11 h 00 – 11 h 30 : Hygiène (lavage des mains)

11 h 30 – 12 h 00 : Temps calme

12 h 00 – 13 h 00 : Déjeuner

13 h 00 – 13 h 30 : Hygiène (lavage des mains)

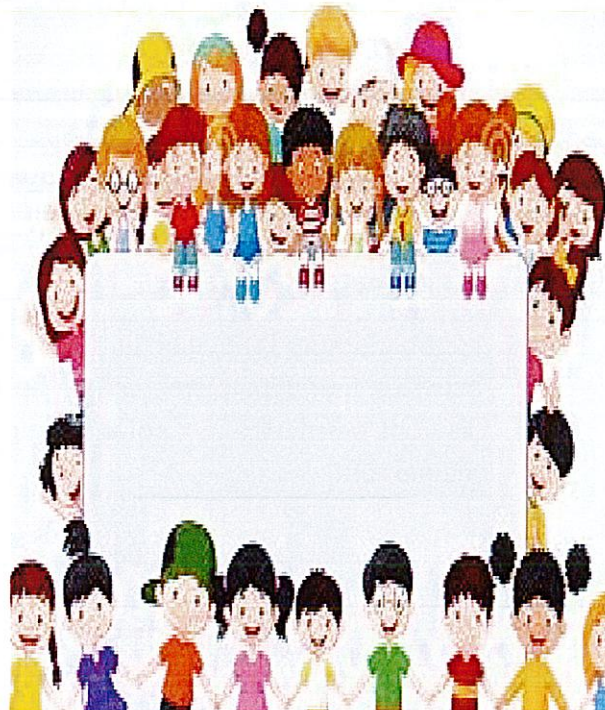
13 h 30 – 15 h 00 : Temps calme

15 h 00 – 15h 45 : reprise des activités ou animation

15 h 45 – 16 h00 : Hygiène (lavage des mains)

16 h00 – 16 h 30 : Goûter

16 h00 – 17 h 00 : Hygiène et départ échelonné



Les temps seront sur la tranche horaires pour toutes les tranches d'âges/Les activités vont juste changer

IV – L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

4.1 Rôles et fonctions

Rôle de l'équipe de direction :

La direction joue un rôle fondamental.

Elle est garante du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et l'organisateur.

Le directeur doit :

Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.
Mettre en application le projet éducatif de l'œuvre.
Veiller au respect des règles de sécurité.
Motiver son équipe et être à son écoute.
Avoir un rôle formateur auprès de ses animateurs.
Préparer le projet pédagogique avec les animateurs et s'assurer de sa mise en place sur le terrain.
Gérer le budget et le matériel pédagogique.
Accueillir les familles le matin et en fin de journée, être à leur écoute afin de répondre à leurs questions.
Gérer les relations avec les différents partenaires.
Faire face aux imprévus
Diriger le personnel.
Organiser les missions de chacun, répartir les tâches et vérifier le bon fonctionnement de l'équipe d'encadrement.
Gérer la dynamique de l'équipe et assurer son rôle d'arbitrage.

Les animateurs doivent :

Les animateurs sont ceux qui seront directement en face à face avec les enfants, grâce à leurs activités, leur dynamisme, et leur aptitude à écouter les enfants.

Ils vont permettre aux enfants de passer un bon moment et de profiter de leurs vacances pleinement.

- ✓ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- ✓ Appliquer les règles de sécurité.
- ✓ Participer activement aux réunions de préparation.
- ✓ Travailler en équipe, écouter les autres et respecter leur travail.
- ✓ Être force de proposition et organiser des animations en accord avec le projet pédagogique.
- ✓ Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- ✓ Répondre à des questions d'organisation ou diriger vers les personnes concernées.
- ✓ Respecter le travail des différents intervenant et prestataires (personnel d'entretien, chauffeur de bus...).

- ✓ Encadrer et animer la vie quotidienne.
- ✓ Écouter et mettre en œuvre les envies des mineurs.
- ✓ Encourager les mineurs et les accompagner.

Lors des différentes sorties, un chef de convoi sera désigné.

Son rôle d'**un chef de convoi**

- Assurer la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.
- Rappeler la réglementation au chauffeur si nécessaire.
- Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement de groupes d'enfants.
- Avoir pris connaissance du contrat de transport.
- Être en possession de la liste des enfants.
- Prendre connaissance, avec le chauffeur, du déroulement du trajet (itinéraire prévu, lieux d'arrêt programmés : les modifier s'ils ne sont pas adaptés à l'intérêt des enfants).
- Informer l'équipe des règles à respecter.
- Veiller à placer un animateur près de chaque issue de secours.
- Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit.
- Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie, les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- Veiller à ce que les enfants restent assis durant le trajet, portent leur ceinture de sécurité si le car en est équipé ; veiller à ce qu'aucun sac ne vienne encombrer l'allée du car.

LA SANTÉ EN ACM

Un assistant sanitaire sera désigné

Son rôle :

- ✓ Assurer le rôle d'**assistant sanitaire** sous l'autorité du directeur

- Remettre les informations médicales obligatoires relatives à chaque mineur.
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs suivant un traitement.
- Faire le suivi des PAI .
- Conserver les médicaments dans un contenant fermé à clé, sauf si la nature du traitement impose qu'ils soient en permanence à disposition de l'enfant.
- Tenir le registre de soins mentionnant les soins donnés et les traitements médicaux sur ordonnance.
- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Doit être titulaire du PSC1 ou plus.

Rôle des intervenants :

Grâce à leur formation ou leurs diplômes, ils peuvent intervenir afin de mener une activité avec l'équipe d'animation ou sous le regard de l'équipe d'animation pour le groupe d'enfants. Leurs prestations sont réservées à une date et heure précise au préalable par la directrice, selon le planning d'activité.

Les prestataires/intervenants doivent :

- ✓ Être garants de la sécurité physique et morale des enfants lors de leurs interventions.
- ✓ Adapter leurs activités en fonction de l'âge des enfants.
- ✓ Être ponctuels ou prévenir en cas d'indisponibilité.
- ✓
- ✓ Apporter le matériel nécessaire à leurs activités ou demander à l'équipe de direction leurs besoins spécifiques.
- ✓ Intégrer les animateurs.

4.2 – Organisations des temps d'échanges, de concertations, de préparation, d'évaluation, hors la présence des enfants

- Temps d'échange de la journée ou de la semaine, après la fin de l'accueil de 15min
- Afin que toute l'équipe d'animation puisse s'exprimer et trouver des solutions s'il y a un problème.
- La concertation à parfois lieu lors du temps calme
- L'évaluation des activités se fait à la fin de l'activité.
- L'évaluations des stagiaires BAFA ou autre se font tous le long de l'accueil et le dernier jour de l'accueil à la fin de la journée.

4.3 – Les modalités d'évaluations

Les critères d'évaluation :

✓ Quantitatifs

: Les retours des publics accueillis

La fréquentation, la régularité et la participation aux activités proposées.
L'accompagnement des projets.

✓ Qualitatifs :

L'évolution de l'enfant à l'intérieur de la structure.

Les relations de l'enfant au sein du groupe avec l'équipe d'animation,

L'intégration des règles de vie....

La relation entre les responsables et les parents.

Les outils d'évaluation :

✓ En interne

Réunions bilan, fiches d'évaluation, questionnaires destinés aux enfants, tableaux de statistiques de fréquentation ...

Un arbre de pensée parents/ un Arbre de pensée enfants

✓ En externe

Questionnaires de satisfaction distribués aux parents.

Bilan en équipe pour faire évoluer la qualité du service,

Boîte à idées.

Les enfants ont également la possibilité de s'exprimer sur le « drap de paroles », et la boîte à idées, pour que les enfants puissent donner leur avis plus librement de façon anonyme ou non.

Chaque animateur peut être amené à être évalué sur son temps de travail avec un retour constructif en fin de séance.

Chaque projet d'animation mis en place au sein de l'accueil de loisirs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi afin de pouvoir faire évoluer les qualités des animations proposées.

Ces moyens de fonctionnement sont mis à disposition de l'équipe d'animation, de direction pour permettre la mise en place de projet d'animation et d'activités répondant aux besoins des enfants, des familles.

V – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

5.1 – Organisation prévue

Une formation avec l'équipe d'animation sera faite en amont, pour qu'ils puissent vraiment s'imprégner du projet pédagogique et poser des questions en cas d'incompréhension.

Un planning des tâches sera effectué pour chaque semaine et sorties.

Avant que l'accueil ne commence, il y aura une demande des pièces à fournir au niveau des animateur afin que tout soit en règle pour l'accueil de loisir et de l'équipe d'animation.

Les conventions du transport et la caisse des écoles ainsi que la mise à disposition de l'école pourront être consultés lors d'un contrôle.

5.2 – Budget prévisionnel

Le budget sera établi avec la directrice de l'association, cependant des activités proposées par l'équipe d'animation en accord avec le projet permettra de réaliser le budget de l'accueil.

Une ébauche a été fait en amont sur un effectif de 100 ENFANTS

Salaires des animateurs	8250,00	Cout/enfants	49000,00
Salaire du directeur + porteur de projet	2000,00	(490€x100 enfants)	
Sortie (visites des îles, activités)	14500,00	Subvention mairie en nature (livraison repas)	5000,00
Transport (déplacement en bus)	9000,00	Subvention Mairie de vieux-Habitants	8500,00
Livraison de repas par la Cuisine Centrale	5000,00	(85€x100 enfants)	
Gouter	1050,00		
Intervenants	2000,00		
Divers	1000,00		
Eau	500,00		
Mini séjours	19200,00		
TOTAL	62500,00	TOTAL	62500,00

SUBVENTION MAIRIE / SALAIRES+REPAS

Coût par enfant /484.50 /Qui sera arrondi a 490.00 EUR

PLANNING D'ACTIVITÉ PRÉVISIONNEL " VAKANS AN LA RI LA "

5 ÉME ÉDITION

LUNDI 07	MARDI 08	MERCREDI 09	JEUDI 10	VENDREDI 11
ACCUEIL PREPARATION PRESENTATION JEUX DE CONNAISSANCES	SORTIE TERRE DE HAUT FORT NAPOLEON BAIGNADE	GRANDE OLYMPIADES D'EAUX NAVARRAINE	SORTIE RANDONNÉ CASCADE - PARADIS +8 ANS -8ANS BALADE LITORAL NAVARRAINE - L'ETANG /PIQUE-NIQUE /BAIGNADE	SORTIE KARU-COCO SAINT-ANNE

LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16	JEUDI 17	VENDREDI 18
FERIÉ	ACTIVITES DECOUVRONS UNE COMMUNE JOURNÉE DES CULTURES DE LA COMMUNE	SORTIE JARDIN D'EAU GOYAVE BAIGNADE	OLYMPIADES SPORT LOISIRS	SORTIE MARIE- GALANTE VISITE DE L'ILE BAIGNADE

LUNDI 21	MARDI 22	MERCREDI 23	JEUDI 24	VENDREDI 25	SAMED I 26	DIMANCH E 27
ACTIVITES DECOUVERT E D'UNE COMMUNE PORT-LOUIS	SORTIE VISITE EN CHARETTE /CASTEXS E PETIT CANAL	ACTIVITES DECOUVERT E D'UNE ILE SAINTE- LUCIE	MINI SEJOUR ACTIVITE S - 8ANS	MINI SEJOUR SORTIE MUSÉE DES PAPILLON S BAGNADE CARAIBE	MINI SEJOUR	MINI SEJOUR

LUNDI 28	MARDI 29	MERCREDI 30	JEUDI 31
ACTIVITES DECOUVERTE D'UNE ILE DOMINIQUE	SORTIE DESIRADE	ACTIVITES DECOUVERTE DE NOTRE COMMUNE BOOM FINALE	VIVONS NOTRE DERNIER JOUR COMME NOUS VOULONS

Ce planning est prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

NOM DE L'ORGANISME : Commune de Vieux-Habitants

ANNEE : 2025

CHARGES (2)	2025	PRODUITS (2)	2025
1 - Charges directes		I - Ressources directes	
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de service	2 500,00	Prestations de services	
Achats de fournitures et de petits équipements	3 000,00		
Autres fournitures	2 500,00		
Total classe 60	8 000,00	Total classe 70	0,00
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Location mobilières et immobilières	0,00	Etat	
Entretien et réparation	1 000,00	Aide aux postes conseillers numériques	70 100,82
Assurances	1 000,00	France services	45 000,00
Documentation	1 500,00	Autres	
Divers		Commune de Vieux-Habitants	79 504,59
Total classe 61	3 500,00		
62 - Autres Services extérieurs			
Rémunération intermédiaire et honoraires	0,00		
Frais de communication	3 000,00		
Total classe 62	3 000,00		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	0,00		
Autres impôts et taxes	0,00		
Total classe 63	0,00		
64 - Charges de personnel			
Rémunérations et charges sociales	180 105,41		
Autres charges de personnel			
Total classe 64	194 605,41	Total classe 74	194 605,41
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	
68 - Dotations aux amortissements			
Total des charges	194 605,41	Total des produits	194 605,41
INVESTISSEMENT			
23 - Acquisition matériel informatique	40 000,00	Commune de Vieux-Habitants	40 000,00
Total dépenses d'investissement	40 000,00	Total recettes d'investissement	40 000,00
Total général	234 605,41	Total général	234 605,41